

Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA Option Gestion et Protection de la Nature (GPN)

Formation en apprentissage niveau 5 en 2 ans

CE BTSA FORME DES TECHNICIENS DE TERRAIN EN CHARGE DE LA GESTION ET DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DES ECOSYSTEMES.

PREREQUIS

Toute personne titulaire d'un diplôme de niveau 4 éligible au contrat d'apprentissage.

Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,

Pour les titulaires d'un BTS au minimum à l'entrée de la formation, un aménagement est possible.

OBJECTIFS

L'objectif de la formation est de former des techniciens supérieurs polyvalents aptes à répondre aux différents besoins de la protection et de la valorisation des espaces naturels. Cela suppose de bonnes connaissances en écologie ainsi qu'une bonne culture générale. La formation a pour but d'apprendre à décrire, analyser et définir les objectifs de la gestion d'un espace naturel et ses modalités de valorisation.



CONTENU DE LA FORMATION

- Ouverture sur le monde : Compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication,
- Traitement des données et informatique,
- Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel (expertises naturalistes, gestion de la nature et concertation territoriale, opération de génie écologie, animation d'un public, démarche de projet d'aménagement et de valorisation des espaces naturels),
- Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel.

METHODES MOBILISEES

- Cours en salle de formation avec prise en compte du vécu en entreprise,
- Travaux pratiques et mises en situation via des cas concrets,
- Formation alternée de périodes à la MFR et de périodes en entreprise.

DELAI D'ACCÈS, DUREE ET DATES

La candidature à la formation est possible à partir de janvier. La formation se déroule d'août à juin sur 40 semaines, soit 1400 heures, auquel il faut ajouter 40 semaines en entreprise. La formation prend fin en juin.

La formation se déroule d'août à juin sur 60 semaines en 2 ans, soit 1400 heures, auxquelles il faut ajouter 42 semaines en entreprise.



TARIF(S)

Dans le cadre de l'apprentissage, le coût de la formation est généralement pris en charge par les organismes financeurs.

Le reste à charge de l'apprenant est dans ce cas égal à zéro.

Des informations plus précises vous seront transmises lors de la signature du contrat. Contactez-nous pour plus d'informations.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'apprenti(e).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôles en cours de formation (CCF) (50% de la notation globale) et évaluation des épreuves terminales en fin de formation (50% de la notation globale).

DEBOUCHES POSSIBLES

Les domaines d'interventions du Technicien Supérieur « gestion et Protection de la nature » intéressent des secteurs professionnels comme :

- Les Organismes et Associations de Gestion de milieux naturels : Conservatoires du littoral, Conservatoire des sites naturels, Fédérations de chasse, Fédération de pêche, Office National des Forêts, Parc Régionaux, Réserves naturelles, Associations de la protection de la nature, CPIE, ...
- Les Administrations et les Collectivités territoriales : Communes et groupements de communes, Syndicats mixtes, Syndicats des rivières, Services environnementaux des mairies...
- Les Bureaux d'études environnementales (faune, flore, habitats, ...)
- Les structures d'éducation à la nature : clubs CPN, fermes pédagogiques, CPIE, ...

Poursuite d'études possible.



MAJ le 27/10/2022